

1^{er} novembre 2024

Communiqué de presse du Conseil du Jura bernois (CJB)

Le Conseil du Jura bernois (CJB) révisé ses directives sur les modalités d'octroi d'aides financières aux projets jeunesse

Le CJB a mis à jour et introduit une nouveauté temporaire dans ses directives sur les modalités d'octroi d'aides financières aux projets jeunesse

Lors de son plénum du mois d'octobre 2024, le CJB a adapté ses directives sur les modalités d'octroi d'aides financières aux projets jeunesse qui ont été créées en 2020. Après divers changements dans le fonctionnement du CJB, des mises à jour formelles étaient nécessaires essentiellement quant aux termes et notions utilisées.

Il a profité de cette révision pour introduire une possibilité de subvention supplémentaire et temporaire aux projets déposés sur la plateforme du Cyber-parlement.

Dès à présent, et jusqu'au 20 décembre 2024, tout projet qui remplit les conditions d'octroi d'une subvention jeunesse se voit attribuer un montant lui permettant de couvrir le 100% de ses besoins financiers jusqu'à hauteur de 5'000 francs s'il est déposé via la plateforme du Cyber-parlement.

Ce nouveau critère a pour but d'encourager l'appropriation de la plateforme du Cyber-parlement par les jeunes et de faire émerger des projets participatifs.

Pour rappel, le projet du Cyber-parlement a pour objectif de proposer un outil informatique en ligne permettant aux jeunes âgés de 14 à 22 ans de s'essayer à l'exercice du processus démocratique ainsi que de favoriser le dialogue entre les jeunes et les autorités communales.

En date du 31 octobre 2024, une communication auprès des Centres de jeunesse du Jura bernois a eu lieu afin de les informer de cette nouvelle possibilité de financement pour les projets jeunesse.

Le projet du Cyber-parlement est soutenu financièrement par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Subventions versées dans les domaines du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC), du Fonds du sport et du Fonds de loterie.

Tableaux récapitulatifs sur le site internet à l'adresse suivante :

<https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>.

Informations et contacts

- Elisabeth Beck, présidente du CJB, 078 846 82 49
- Samantha Ramos, déléguée interjurassienne à la jeunesse 031 633 85 78 / 032 420 51 50
- Jessica Schöpfer, secrétaire générale du CJB, 031 633 84 08 / 079 671 26 43

